



Compte rendu du stage départemental

L'avenir de l'Education prioritaire

Janvier 2021

Né dans les années 80 la politique d'Education prioritaire est compensatoire et cible des territoires et des publics où les CSP défavorisées sont importantes. Il s'agit de lutte contre la corrélation inégalités scolaires et sociales. Elle utilise comme levier :

- La réduction des effectifs
- Le projet
- L'expérimentation (pédagogique)

Elle concerne au départ 10% des élèves pour s'étendre à 20% suite aux relances successives.

D'autres éléments sont progressivement rajoutés :

- Indemnité pour attirer des enseignants sur ces postes
- Scolarisation des moins de 3 ans
- Travail en réseau

Mais cette politique a été aussi fluctuante. En 2006, l'objectif n'est plus une réduction des écarts scolaires entre établissements ordinaires et classés mais une nouvelle philosophie basée sur individualisation, le renoncement (réduction des ambitions à la possession du seul socle commun), tri des élèves (les plus « méritants » doivent être extraits de l'EP), expérimentation notamment en ce qui concerne les personnels pour déréguler (poste à profil, indemnité associée à « l'investissement » dans les RAR devenus CLAIR).

En 2014, une nouvelle réforme modifie à la fois la philosophie et établit une nouvelle carte. C'est une réforme pédagogique (=sans moyens supplémentaires) qui s'appuie sur un référentiel qui doit guider les pratiques. Le label est maintenu avec deux niveaux REP et REP+. Cependant l'établissement de la carte dont le nombre d'établissement est prédéterminé conduit à une exclusion d'une partie des collèges (en Gironde majoritairement des établissements ruraux) et des lycées. Seul gain notable, une pondération est donnée aux collègues enseignant en REP+ qui doit libérer du temps. Elle est l'objet les 1^{ères} années de conflit avec les chefs d'établissement qui considèrent que ce temps libéré leur appartient (organisation et contenu).

L'objectif de l'EP redevient de réduire les écarts de réussite.

Pour aller plus loin une publication de l'institut de recherche du SNES sur l'EP

<http://www.irhses.snes.edu/PDR-no-42-L-education-prioritaire.html>

Un bilan devait être fait et la carte revue en 2018. Jean Marie Blanquer devenu ministre de l'Education nationale ne fait pas le bilan pourtant prévu et gèle la révision de la carte en attendant une réforme de fonds. Il fait réaliser dans cet objectif le rapport Azéma-Mathiot (papa de la réforme du lycée). Parallèlement, il lance les cités éducatives issues du Plan Borloo et relance les internats d'excellence.

La production du rapport Azéma-Mathiot s'inscrit dans la droite ligne d'un ensemble de rapports et publications qui mettent en cause :

-l'efficacité de l'Education prioritaire

-la pertinence du label présenté comme le seul responsable de l'évitement des établissements

- l'inégalité de traitement entre établissements ruraux et urbains dans le contexte de la crise de Gilets Jaunes.
- l'allocation des moyens qui produiraient des effets de seuils.

Deux nouveaux indices sont créés IPS et mesure d'éloignement. Les moyens doivent être alloués en utilisant la méthode d'allocation progressive du 1^{er} degré. Une application de cette méthode dans l'académie d'Orleans-Tour a diminué les moyens donnés aux établissements.

Voir article sur le sujet

<http://orleans.snes.edu/Non-a-la-fin-de-l-education-prioritaire.html>

La 5 novembre 2019, le rapport Azéma-Mathiot est rendu public et préconise la réduction de l'éducation prioritaire en délabellisant les établissements REP dont la gestion serait confiée au niveau académique.

La pandémie et la réforme du lycée occupant beaucoup le ministre. La mise en œuvre se fait attendre. Le 26 juillet 2020, Nathalie Elimas est nommée secrétaire d'état en charge de l'Education prioritaire. Suivant l'exemple de Blanquer, Elle annonce dans le Parisien en novembre 2020, la délabellisation des REP pour la rentrée 2022, le maintien des REP+ jusqu'à la refonte de la carte politique de la ville, la mise en place d'une expérimentation dans trois académies (Nantes, Lille et Marseille) des futures modalités des établissements relevant de l'EP et du BAR (bureau de l'aide rapide). C'est la fin de la seule politique de lutte contre les inégalités scolaires mais aussi sociales.

L'expérimentation porte sur la mise en œuvre de CLA (contrat local d'accompagnement) pour trois ans avec une clause à la revoyure. La mise en œuvre se fait dans la plus grande opacité. Les établissements choisis ont été sollicités ou ont fait acte de candidature volontaire. Il s'agit d'établissement exclus en 2014 ou ayant des critères proches de l'EP ou des ruraux. Ils seront choisis non en fonction d'indicateurs mais d'un projet ficelé pour l'occasion. Ils devraient être financés par une allocation progressive en fonction d'indicateurs (IPS, mesure d'éloignement, CSP défavorisés, ZUS, boursier) dont la grille doit être publiée en janvier. Il devrait toucher des moyens supplémentaires mais qui seront pris aux autres dans le contexte budgétaire du second degré. Ce CLA serait conçu comme un contrat avec des objectifs à atteindre. Les établissements candidatent individuellement donc la notion de réseau ou de territoire disparaît. Des comités de suivi des CLA doivent se mettre en place mais l'administration souhaitent y réduire la place des organisations syndicales.

Les conséquences sont négatives :

- opacité des moyens donnés et des méthodes d'attribution
- pression managériale sur les personnels au moyen du contrat dans les domaines pédagogiques
- concurrence entre les établissements pour faire partir des ayants droit.

Au final, celle politique va conduire à :

- La dilution des moyens.

Les moyens de l'EP vont être distribués pour résoudre d'autres problèmes :

- Les postes vacants avec la mise en œuvre d'une indemnité d'attractivité
- La ruralité en ouvrant à des établissements dont les problématiques sont rurales et pas sociales notamment les établissements ruraux du privé.

Au final, on aura plus d'ayant droit dans une enveloppe identique. Le maintien d'effectifs allégé ne sera plus prioritaire.

- Une gestion locale qui pose le problème de la pérennité (les priorités ne durent jamais), des moyens donnés tant la situation des académies est inégale et mais aussi des pressions que pourront exercer les responsables politiques locaux.
- La perte de l'indemnitare, des bonifications et des avantages pour l'avancement qui sont attachés à un label national. Seront-ils maintenus au niveau académique ? Seront-ils égaux d'une académie à l'autre ?
- Le contrat comme mode de gestion avec toutes les conséquences en termes de management pour les équipes.

Les REP+ ne sont pas sauvés pour autant. Il est à craindre le basculement sur les cités éducatives où l'école n'est qu'un des territoires apprenants parmi d'autres. Elle fonctionne aussi sous la forme de contrat des trois ans. La gouvernance écarte les personnels au profit du chef d'établissement, du représentant du préfet, de la commune, des parents et des associations. Les ambitions scolaires sont réduites pour les élèves dont une partie est vouée à l'apprentissage.

Pour aller plus loin

Publication du secteur collège du SNES sur l'EP

<https://www.snes.edu/article/relancer-leducation-prioritaire/>

Les CLA

<https://www.snes.edu/article/ne-pas-tomber-dans-le-piege-des-cla-contrats-locaux-daccompagnement/>

Articles sur les cités éducatives

<https://www.snes.edu/article/les-cites-educatives-prennent-de-lampleur/>

Etats généraux de l'EP (lien pour s'inscrire ainsi que les publications de la FSU)

<https://grenoble.snes.edu/etats-generaux-de-l-education-prioritaire.html>